AFFICHÉ LE
02 AVR. 2021
MAIRIE DE KERLOUAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Monsieur Le Maire introduit le Conseil Municipal en précisant que la séance est filmée et dit qu'en ce sens une autorisation de droit à l'image a été remise aux conseillers municipaux.

E. GUEZENOC demande s'il est possible de s'opposer à la captation vidéo de la séance.

Monsieur Le Maire répond que oui. Il précise également qu'il avait en premier lieu imaginé que le Conseil Municipal puisse se dérouler un samedi matin. Il indique néanmoins que les obligations représentatives, professionnelles et personnelles des conseillers municipaux n'auraient pas permis de garantir la présence de plusieurs d'entre eux à cette séance, qu'il estime, en raison de son objet principal (les finances municipales), être peut-être la plus importante de l'année.

E. GUEZENOC ajoute que l'obligation de captation et la demande d'autorisation de droit à l'image sont contradictoires. Il dit que les conseillers municipaux sont finalement contraints d'autoriser la captation et diffusion de leur image.

P. CAILLY dit que le fait d'être filmé permettra une clarté.

Monsieur Le Maire procède à l'appel, dénombre l'absence de G. MITCHOVITCH, précise que le quorum est atteint et fait circuler la feuille de présence pour signatures.

Monsieur Le Maire soumet à débat le compte rendu de séance du dernier Conseil Municipal.

E. GUEZENOC suggère que les éventuelles observations relatives aux comptes rendus de séance soient formulées par les conseillers municipaux en amont du Conseil Municipal par écrit afin d'en faciliter la préparation.

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte rendu du dernier Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

En l'absence de remarques relatives aux délibérations du dernier Conseil Municipal, celles-ci sont soumises à un vote et adoptées à l'unanimité des membres présents. Une feuille de signatures circule également pour approbation.

1) LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant HT
01.02.2021	Produits d'entretien et de désinfection des bâtiments communaux	GROUPE PLG, 29334 Quimper	1 050,36 €
16.02.2021	Fourniture de buses	PG TUBES, 29860 Kersaint Plabennec	1 289, 70 €

Monsieur Le Maire précise que peu de dépenses ont été engagées par délégation et en fait état.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2) MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE ET SOCIALE EN CENTRE BOURG – LOT 09

Monsieur Le Maire rappelle par délibération n°9 du 04 février 2021, le Conseil Municipal avait donné son accord à l'attribution du lot 09. Il précise que le lot 09 concerne les Cloisons, Doublages et Plafonds du marché de travaux de construction d'une maison médicale et sociale. Il dit qu'à cette occasion, il avait été évoqué les réunions de la Commission d'Appel d'Offres, sans qu'il soit fait état d'éléments complémentaires. Il précise que c'est donc pour cela aujourd'hui, afin de procéder à la notification du marché pour le lot concerné, qu'il propose d'acter des éléments détaillés suivants :

- attribution du lot 09, après relance (la première fois le marché avait été déclaré infructueux puisqu'il n'y avait qu'une entreprise candidate et que le prix proposé pour les prestations attendues était exorbitant par rapport à l'estimation de l'architecte) à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse : entreprise Quéméneur, pour un montant de 158 600, 40 € HT, soit 190 320, 48 € TTC ;
- autorisation de conclure le marché avec l'entreprise visée ci-dessus, et les éventuels avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget et, le cas échéant, par voie électronique ;
- montant total des travaux à ce jour : 1 644 908,39 € HT, soit 1 973 890,08 € TTC (base + PSE cuves EP + PSE murs avoisinants), qui est de façon significative un montant en dessous de l'estimation de l'architecte.

Monsieur Le Maire précise que si l'attributaire proposé est retenu, les modalités d'attribution des 15 lots de la maison médicale et sociale seront les suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 – Désamiantage / Démolition	DEM 7 - Quimper	29 513, 64 €	35 416, 37 €
2 – Terrassement / VRD	TALEC – Plouguerneau	210 350, 33 €	252 420, 40 €
3 – Gros Œuvre	NOBA – Plérin	299 724, 75 €	359 669, 70 €
4 – Charpente bois	GUY MOTREFF – Lannion	52 914, 10 €	63 496, 92 €
5 – Couverture ardoises / Etanchéité	MOAL COUVERTURE – Guipavas	62 748, 31 €	75 297, 97 €
6 – Menuiseries extérieures aluminium	LA MIROITERIE RAUB – Guilers	113 775, 00 €	136 530, 00 €
7 – Serrurerie	BRETAGNE METALLERIE - Plabennec	102 558, 44 €	123 070, 13 €
8 – Menuiseries intérieures	BATIROISE - Brest	104 836, 28 €	125 803, 54 €
9 – Cloisons / Doublages / Plafonds	QUEMENEUR – Guilers	158 600, 40 €	190 320, 48 €
10 – Plafonds suspendus	LE GALL PLAFONDS - Brest	31 462, 33 €	37 754, 80 €
11 – Revêtements de sols	LE GRANIT BRETON - Brest	61 850, 00 €	74 220, 00 €
12 – Peinture	RAUB BREST - Guilers	50 516, 25 €	60 619, 50 €
13 – Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaires	ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE – Plougastel-Daoulas	204 130, 40 €	244 956, 48 €
14 – Electricité / Courants faibles	SAITEL – Plabennec	142 128, 16 €	170 553, 79 €
15 – Ascenseur	NOUVELLE SOCIETE d'ASCENSEURS Saint-Benoit (86280)	19 800, 00 €	23 760, 00 €

TOTAL	1 644 908, 39 €	1 973 890, 08 €

Monsieur Le Maire précise que le montant total des prestations est donc 6,70 % inférieur à l'estimation de base dressée par le maître d'œuvre.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est premièrement demandé d'approuver le compte de gestion 2020 du budget général de la Commune.

Il précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Celui-ci correspond au centime près au compte administratif.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote le compte de gestion du budget général de la Commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2020.
A.BERTIN précise qu'elle s'abstient de voter.

Le compte de gestion 2020 du budget général de la Commune est adopté par 17 voix pour. Il est dénombré un absent et une abstention.

4) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur Le Maire indique que le procédé d'approbation des comptes de gestion pour les budgets annexes (camping de Rudoloc, campings en DSP, Lotissement de La Forge, Lotissement de Rumaout) est le même que pour le budget général de la Commune.

Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée par 17 voix pour. Il est dénombré un absent et une abstention.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

La baisse ou la hausse de certaines dépenses de fonctionnement est notamment justifiée par la période COVID :

- Baisse : non occupation des salles, période de non activité des services, transport scolaire des élèves vers le complexe sportif, moins d'animation et baisse des demandes de subvention par les associations, fermeture des écoles lors du confinement.
- Hausse : commande de masques (dont ceux commandés auprès de la CLCL à destination de la population) et de gels.

La dépense nouvelle au compte « bois est forêt » concerne l'intervention d'une entreprise spécialisée pour l'abattement de pins dans le quartier des Iles dont la fragilité constituait un danger pour certaines maisons.
La baisse importante de la dépense relative aux prestation assurances s'explique par la renégociation des contrats.
La hausse des frais bancaires s'explique notamment par la conclusion du prêt du Presbytère.
La baisse des dépenses de personnel extérieur s'explique notamment par le changement de situation de certains agents.
Le montant du déficit du lotissement de Rumaout est repris en dépense de fonctionnement au budget général de la Commune pour 20 913.60 €.
L'augmentation du montant des indemnités d'élus est liée à une hausse du taux et à la présence d'un délégué supplémentaire par rapport au mandat précédent.
Le montant de formation des élus reste insignifiant. Néanmoins, en 2021 celui-ci augmentera en raison du suivi de diverses formations par certains conseillers municipaux de la nouvelle mandature.
Une dépense nouvelle concerne un raccordement d'assainissement à Lanveur.
Le montant du transfert de l'eau figure en dépenses de fonctionnement et, pour le même montant, en recettes de fonctionnement.

Le total du montant des dépenses de fonctionnement est de 1 488 881.86 €.
Arrivée de G. MITCHOVITCH.

Monsieur Le Maire précise qu'il souhaite que chaque compte administratif soit étudié avant qu'il soit procédé aux opérations de vote.

Recettes de fonctionnement

Le montant de la recette liée aux mouillages est reversé à l'Etat.
Les droits de place pour le marché dominical et les food-trucks ont notamment constitué une recette d'un montant de 4 550,60 €.
Le revenu des immeubles d'un montant de 44 265.00 € correspond à la location des salles communales ainsi qu'aux loyers des appartements communaux et des locaux Sainte-Anne.
Le produit des cessions d'immobilisations pour 30 510, 00 € correspond à la vente du terrain relatif au projet de maison funéraire.
L'intégration du résultat relatif au transfert de l'eau se retrouve également en recette de fonctionnement pour un montant de 314 190,74 €.
Les dotations et participations étatiques font l'objet de variations peu importantes.

Le total du montant des recettes de fonctionnement est de 2 271 731.25 €.

Le résultat 2020 de fonctionnement est de 782 849.39 €.

Dépenses d'investissement

Le linéaire routier communal a augmenté avec la longueur de voirie du Lotissement de Rumaout.
Le montant relatif à la voirie 2018 et 2019 constituent des reliquats de factures.
Le plan topographique de la rue Saint Brévalaire correspond à la future refonte de la chaussée consécutivement aux bâtiments qui ont été refaits (Presbytère et Garnelle) et notamment à l'accessibilité PMR.
La somme provisionnée pour le toit des locaux Sainte Anne n'a pas été utilisée. Il s'agit de travaux de réfection de toiture, qui nécessitent de la découvrir et il est préférable d'attendre 2022, date à laquelle l'ADMR va normalement quitter les lieux.
Le ravalement du poste SNSM a pris du retard en raison du confinement et de la COVID. Les travaux consistent principalement à démonter le bardage puisque des fissures importantes sont à traiter dans les murs.
Les travaux du local chasse seront réalisés en même temps que ceux du toit des locaux Sainte Anne.
L'aménagement du hangar de la place de la mairie a été réalisé en 2021. Les dernières dépenses engagées se retrouveront donc au compte administratif 2021.
La réfection de la cuisine SNSM était nécessitée en raison d'une remise aux normes électriques. La kitchenette, qui datait de la création du bâtiment et qui commençait à être vétuste a également été refaite.
Pour la rénovation du Presbytère, le reste à réaliser est d'un peu plus de 100 000 €.
Les dépenses engagées à ce jour pour la Maison médicale et sociale correspondent aux honoraires du maître d'œuvre et des bureaux d'études et de contrôle.
Le montant du transfert de l'eau, pour 1 306 533.82 €, se retrouve également en recettes d'investissement.
Le remboursement du capital emprunt correspond notamment à la première échéance du Presbytère.
Le remboursement du capital emprunt du lotissement pour 6 250,00 € correspond à l'emprunt du Lotissement de Rumaout.

Le total du montant des dépenses d'investissement est de 2 729 038.88 €.

A.BERTIN demande des précisions concernant le montant au compte 2031.
E. GUEZENOC dit qu'il s'agit d'études réalisées sur les plages dans le cadre des analyses d'eau. Il précise que pour certaines études une prise en charge est également assurée par la CLCL.

Recettes d'investissement

La subvention FSIL de 74 263.51 € concerne l'aménagement du bourg.
L'emprunt, d'un montant de 800 000.00 € correspond à l'emprunt du Presbytère.
La vente de terrain de 30 510.00 € correspond à la vente du terrain relatif au projet de maison funéraire.

Le total du montant des recettes d'investissement est de 3 426 072.19 €.

Le montant des restes à réaliser pour information est de 60 000.00 €
Le résultat d'investissement est de 697 033,31 €.
Le résultat cumulé d'investissement est de 1 604 636,42 €.
Le résultat d'exercice est de 1 479 882,70 €.
Le résultat cumulé global est de 2 387 485.81 €.

6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

La différence du montant des frais de personnel provient de la multiplication des interventions quotidiennes des agents d'entretien communaux au camping de Rudoloc durant la saison estival 2020 en considération des protocoles sanitaires en vigueur.
Le montant de la taxe de séjour correspond aux années 2019 et 2020.

Le total du montant des dépenses de fonctionnement est de 39 447.21€.

Recettes de fonctionnement

Le total du montant des recettes de fonctionnement est de 53 501.49 €

Le résultat de fonctionnement est de 14 054,28 €.
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 68 887.42 €.

Dépenses d'investissement

La dépense relative au matériel informatique correspond au changement d'imprimante.

Le total du montant des dépenses d'investissement est de 5 020.62 €.

Recettes d'investissement

Le total du montant des recettes d'investissement est de 0.00 €.

Le résultat d'investissement est de - 5 020,62 €.

Le résultat cumulé d'investissement est de 13 332.44 €.

Le résultat cumulé global est de 82 219.86 €.

Monsieur Le Maire dit que ce terrain de camping, qui faisait craindre le pire tous les ans, a fourni le meilleur cette année puisqu'il y a une augmentation significative du montant des séjours. Il précise que ce camping municipal applique des tarifs à vocation familiale et qu'il est souhaitable de maintenir cela.

Il est indiqué que les réservations débuteront le 1er avril.

G. MITCHOVITCH dit qu'il est visible que les recettes, au niveau des séjours, augmentent chaque année régulièrement et que c'est plutôt encourageant.
C. ACH précise que le camping a été fréquenté par plus de 10 000 personnes en 2020.
G. MITCHOVITCH demande s'il s'agit d'habitués.
Monsieur Le Maire répond que non et que des fréquentations étrangères sont recensées.
K. LOAEC dit qu'un pallier est atteint puisque le camping était complet pour toute la période estivale. Elle ajoute que les chiffres vont sans doute stagner et qu'un plafond est visiblement atteint.

7) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

Le total du montant des dépenses de fonctionnement est de 27 694.67 €.

Recettes de fonctionnement

Le total du montant des recettes de fonctionnement est de 19 121.87 €.

Le résultat de fonctionnement est de - 8 572.80 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement est de - 17 622.15 €.

Dépenses d'investissement

La somme de 16 405.00 € est reportée d'année en année et correspond à la refonte des sanitaires du Bendin.

Le total du montant des dépenses d'investissement est de 19 940.37 €.

Recettes d'investissement

Le total du montant des recettes d'investissement est de 26 396.67 €.

Le résultat d'investissement est de 6 456.30 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 10 644.40 €.

Le résultat cumulé global est de - 6 977.75 €.

G. MITCHOVITCH dit que le résultat négatif figurant au compte administratif est notamment dû aux amortissements, qui génèrent un déficit structurel. Il précise que les recettes de fonctionnement n'évoluent pas ou quasiment pas. Il indique également que ce budget est condamné à un déficit de fonctionnement et que le déficit de fonctionnement cumulé va augmenter chaque année.
Il ajoute qu'il va falloir envisager de faire quelque chose.

Monsieur Le Maire dit que le montant du loyer pourra notamment être révisé et propose de rencontrer le gérant de camping pour évoquer cette possibilité.

8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

Le total du montant des dépenses de fonctionnement est de 191 914.36 €.

Recettes de fonctionnement

Le total du montant des recettes de fonctionnement est de 191 914.36 €.

Le résultat de fonctionnement est de 0,00 €.

Dépenses d'investissement

Le total du montant des dépenses d'investissement est de 191 914.36 €.

Recettes d'investissement

Le total du montant des recettes d'investissement est de 0.00 €.

Le résultat d'investissement est de - 191 914.36.

G. MITCHOVITCH dit que c'est la première fois que ce compte administratif est présenté puisqu'il est nouveau. Il précise qu'il est donc logique d'être en déficit, jusqu'au moment de la vente des terrains.

C. ACH répond qu'effectivement ce compte administratif fait principalement état des dépenses relatives à l'achat des terrains.

9) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE RUMAOUT

Monsieur Le Maire précise que, contrairement au compte administratif du Lotissement de La Forge, le compte administratif du Lotissement de Rumaout est étudié pour la dernière fois.

Dépenses de fonctionnement

Le total du montant des dépenses de fonctionnement est de 90 148.82 €.

Recettes de fonctionnement

La recette d'un montant de 134 236,90 € correspond à la vente des deux derniers terrains.
La recette d'un montant de 90 366,90 € correspond au réseau de voirie.

Le total du montant des recettes de fonctionnement est de 155 150.50 €.

Le résultat de fonctionnement est de 65 001.68 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 0.00 €.

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement est de 0.00 €.

Recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement est de 90 148.82.

Le résultat d'investissement est de 90 148.82 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 0.00 €.

Le résultat cumulé global est de 0.00 €.

Monsieur Le Maire fait une présentation de l'Etat de la dette au 31/12/2020.
Il dit notamment que, pour le Lotissement de Rumaout, un prêt avait été contracté auprès de la CLCL dans le cadre d'une aide aux communes pour l'acquisition du foncier pour la viabilisation de lotissements. Il précise que le prêt consenti était à taux 0 et que ce système existe toujours, à hauteur de 75 000 € sur 10 ans. Il ajoute qu'en 2022, la dernière annuité sera réglée pour le Lotissement de Rumaout.
Il dit également que, pour le Presbytère, le prêt a été obtenu à un taux de 0,94 %, qui semble fortement intéressant. Il précise que 800 000.00 € ont été débloqués.

Monsieur Le Maire passe la main à E. GUEZENOC afin de faire procéder au vote de chaque compte administratif.

Monsieur Le Maire sort de la salle.

E. GUEZENOC met au vote le compte administratif :
- du budget général de la Commune, qui est adopté par 17 voix pour. Il dénombre une abstention.
- du camping municipal de Rudoloc, qui est adopté à l'unanimité.
- des campings en DSP, qui est adopté à l'unanimité.
- du Lotissement de La Forge, qui est adopté à l'unanimité.
- du Lotissement de Rumaout, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire revient dans la salle.

Monsieur Le Maire remercie les membres de la Commission de finances pour leurs participations et suggestions.

Pause de séance.

Monsieur Le Maire fait passer les feuilles de signatures d'approbation des comptes administratif.

10) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général de la Commune fait apparaitre un excédent de fonctionnement d'un montant de 782 849,22 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

11) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Monsieur Le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du camping municipal de Rudoloc fait apparaitre un excédent d'exploitation d'un montant de 68 887,42 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

12) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Monsieur Le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe des campings en DSP (Neiz Vran et Bendin) fait apparaitre un déficit d'exploitation d'un montant de 17 622,15 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

13) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Monsieur Le Maire précise qu'en raison de la création nouvelle du budget annexe du Lotissement de La Forge, par délibération n°11 du 16/01/2020, le compte administratif de l'exercice 2020 de ce budget annexe fait état d'un résultat d'exploitation égal à 0.00 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

14) DECISION DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE RUMAOUT

Monsieur Le Maire rappelle que l'ensemble des terrains du Lotissement de Rumaout sont vendus et précise que ce Lotissement comporte une micro station d'épuration. Il dit que celle-ci devra être clôturée dans un an ou deux, pour un raccordement au réseau général, et que cela libérera une parcelle de terrain qui, après dépollution, pourra être remise à la vente.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération de clôture du budget annexe du Lotissement de Rumaout, qui est adoptée à l'unanimité.

15) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

Monsieur Le Maire précise que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.
La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. Le taux de taxe d'habitation est figé au taux voté au titre de l'année 2019 (soit 14,17 % pour la Commune de Kerlouan). La Commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.
Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour la Commune par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Chaque Commune va donc se voir transférer le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (soit 15,97 % pour notre territoire), qui viendra s'additionner au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties. Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable. De plus, Commune par Commune, un coefficient correcteur sera calculé afin de corriger les inégalités, d'assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation et donc de compenser l'éventuelle perte de ressource ou neutraliser la recette supplémentaire pour la collectivité.
En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Par application de ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MENAGES	2020	2021
Taxe d'habitation (Gel du taux 2019, sans modulation possible)	14,17 %	14,17 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	17,62 %	17,62 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		17,62 % + 15,97 % = 33,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,73 %	43,73 %

Monsieur Le Maire précise que la situation actuelle ne se prête pas à une augmentation des taux et propose de reconduire ceux-ci.
Il soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

16) ETAT ANNUEL 2020 DES INDEMNITES D'ELUS

Monsieur Le Maire dit que conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus siégeant au conseil municipal est présenté aux conseillers municipaux au titre de l'exercice 2020 avant l'examen du budget primitif.

Monsieur Le Maire précise que l'état reprend également les états des indemnités des élus de l'ancienne mandature pour la première période de l'année 2020.
Il est fait état des éléments suivants :

Etat annuel 2020 - Indemnité des élus - Commune de Kerlouan		
Elu	**Fonction**	**Montant brut**
ABIVEN Charlotte	Maire (2014-2020)	8 139,19 €
ACH Caroline	Conseillère déléguée (2014-2020) + Adjointe au Maire (2020-2026)	4 832,13 €
COLLIOU Christian	Adjoint au Maire (2014-2020) + Maire (2020-2026)	16 587,47 €
CORNOU Marie-Laure	Adjointe au Maire (2014-2020) + Conseillère déléguée (2020-2026)	3 500,40 €
GAC Marie Jo	Adjointe au Maire (2014-2020 + 2020-2026)	5 494,62 €
GOURHANNIC André	Conseiller délégué (2020-2026)	2 080,79 €
GUEZENOC Eric	Adjoint au Maire (2014-2020 + 2020-2026)	5 494,62 €
GUEZENOC Georges	Adjoint au Maire (2020-2026)	3 412,52 €
JARNIOU Nicolas	Adjoint au Maire (2014-2020)	2 082,10 €
LOAEC Karine	Conseillère déléguée (2020-2026)	2 080,79 €
LYVINEC Loïc	Conseiller délégué (2014-2020)	1 419,61 €
PREMEL-CABIC Nicole	Conseillère déléguée (2020-2026)	2 080,79 €
TANGUY Augustin	Conseiller délégué (2014-2020)	1 419,61 €
THIEBAUT Alain	Conseiller délégué (2014-2020) + Adjoint au Maire (2020-2026)	4 832,13 €
ULLOIS Gérard	Conseiller délégué (2020-2026)	2 080,79 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cet état des indemnités.
En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

17) AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire dit que par application du 27° et 28° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les Communes de moins de 3 500 habitants, les immobilisations (ainsi que les subventions ou dotations qui financent ces immobilisations) sont facultatives et les subventions d'équipement versées obligatoires. Pour ces dernières, lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, elles sont amorties sur 5 ans et lorsque le bénéficiaire est un organisme de droit public, elles sont amorties sur 15 ans.

Monsieur Le Maire précise qu'en raison des différentes conventions conclues avec le SDEF pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux, des amortissements doivent notamment être prévus pour les participations versées par la Commune à cet organisme de droit public. Ceux-ci s'étaleront donc sur 15 ans. En 2021, le montant des écritures comptables relatives à ces amortissements sera de 4 304,85 €. Pour les autres opérations, qui feront l'objet d'amortissement et de neutralisation, la procédure appliquée sera similaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider les durées d'amortissement décrites précédemment et de l'autoriser à réaliser les écritures comptables (amortissements et neutralisations) qui en découlent.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

18) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif 2021 du budget général de la Commune s'équilibre à 1 794 632.00 € en fonctionnement et à 5 827 486.91 € en investissement.

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

Il est précisé que, par rapport à l'année précédente, les prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement ont été majoritairement reconduites. Des prévisions de dépenses complémentaires liées à la situation de crise sanitaire ont également été intégrées.

Une dépense est prévue concernant la taxe d'aménagement et la redevance archéologique inhérentes au permis de construire de la maison médicale et sociale.
Le montant des charges de personnel a été revu au regard des embauches envisagées en 2021, notamment au poste de chargé d'accueil et d'agent des services techniques.
Les indemnités élus sont fixées à 80 000 €.
Les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien incendie sont à 0,00 € car un transfert de gestion a eu lieu au profit de la CLCL. G. MITCHOVITCH indique que la baisse de dépense relative au service incendie en raison du transfert de gestion à la CLCL implique également un retrait d'une partie de la dotation communautaire délivrée à la Commune. Il dit également que l'impact ne sera donc pas nul et causera une diminution des recettes en conséquence.
Le même montant prévisionnel qu'en 2020 est reconduit concernant les subventions.
Les dépenses relatives aux charges financières et intérêts des emprunts concernent notamment les prêts d'aménagement du bourg et du Presbytère.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 1 794 632.00 €.

Recettes de fonctionnement

Monsieur Le Maire indique que la majorité des montants liés aux dotations et compensations de l'Etat ont été reconduites. Il dit notamment que la dotation globale de fonctionnement ne devrait pas connaître de variations, sauf en raison des critères de base liés notamment à la population.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 1 794 632.00 €.

Dépenses d'investissement

La dépense prévue pour de l'achat bâti et non bâti correspond à une prévision de réserves foncières.
La somme relative aux travaux du SDEF servira à régler en partie les travaux prévus en 2021, notamment à la Pointe.
La dépense prévue pour le mobilier urbain et aires de jeux servira à équiper certains terrains communaux au besoin, peut-être notamment en bord de mer.
Le complexe sportif sera raccordé avant septembre au réseau d'assainissement collectif. Le linéaire concerné est assez important car les fosses se situent entre les trois bâtiments que sont l'ancien vestiaire de foot, le hangar de pétanque et la salle associative utilisée notamment par les Tamaris.
L'aménagement sécuritaire rue Saint Brévalaire fera suite aux relevés topographiques qui ont été réalisés en 2020.
La somme relative à l'aménagement du carrefour du Croazou est prévue depuis quelques années et les éventuels travaux seront réalisés en accord avec les riverains, qui ont actuellement des difficultés pour rentrer et sortir de chez eux.
La somme prévue pour le parking de Lanhir est également reconduite. Les travaux ont été différés en raison de la réalisation préalable des travaux d'eau et d'assainissement.
Un aménagement sécuritaire sera sans doute à mettre en place à Lanveur, en raison notamment de la présence de la maison funéraire et de la vitesse excessive des automobilistes dans cette partie du bourg. Monsieur MITCHOVITCH demande à ce qu'une action soit prioritairement menée pour améliorer l'éclairage public de cette zone qui ne fonctionne pas. Monsieur Le Maire répond qu'un devis a été demandé au SDEF en ce sens et précise que les candélabres vétustes seront sans doute remplacés.
G. LOAEC précise que, pour l'école du Tréas, une somme est provisionnée afin de permettre le développement d'un socle numérique de base : création d'un réseau numérique et équipement de deux ensembles numériques, un pour chaque classe. Monsieur Le Maire précise que le réseau Internet existant est déplorable et qu'il était nécessaire d'y remédier pour ne pas que les élèves subissent ce réseau vétuste.
Au cimetière, un nouvel ossuaire sera créé et le jardin du souvenir sera aménagé. L'aménagement paysager du cimetière sera également revu. Une végétalisation est notamment prévue afin d'améliorer les vues du voisinage. Des caves urnes ont également été de nouveau acquis.
Les ravalements de la salle omnisport et de l'office de tourisme consistent en un nettoyage des façades.
Les travaux relatifs à la réfection de la cuisine SNSM ont été réalisés.
Une somme est prévue pour une éventuelle réparation du toit des services techniques puisque l'an passé une partie du toit a été endommagé par une tempête.
L'éclairage du hangar du marché était nécessaire après la constitution de la halle.

Les alarmes et les plans d'intervention incendie ont été acquis pour les bâtiments communaux.
Du fait de la destruction des hangars dits Ollivier, un local pour le service municipal d'entretien a été recréé. Un aménagement en ce sens a été réalisé dans le hangar place du marché. Ce local est bien plus confortable pour les agents communaux.
Il y a quelque temps, la WIFI publique était accessible depuis la place de la Mairie et le dispositif va être renouvelé afin de permettre la consultation d'Internet par les usagers.
Une somme est prévue pour la vidéosurveillance des nouveaux bâtiments communaux, notamment ceux du Presbytère afin d'éviter les vols de certains matériels.
Le remplacement des chaudières de bâtiments communaux est prévue afin de pallier à leur vétusté et ce dossier fera l'objet de demandes subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan de relance économique.
Le montant relatif au Presbytère correspond aux restes à réaliser dans le cadre du marché de travaux.
Les portes des locaux chaufferie de la Mairie et de l'Eglise seront remplacées. Le coût de ce type de porte est relativement élevé.
Un meuble sur mesure salle Ker Diguemer sera installé pour des besoins associatifs.
Une sommes est prévue au budget afin de permettre l'acquisition éventuelle d'abris de bus dans divers quartiers de la Commune selon les besoins recensés pour faciliter et sécuriser les déplacements des élèves.
Des guirlandes de Noël seront acquises comme chaque année afin d'embellir le bourg.
Un nouvel ordinateur sera acquis pour la bibliothèque municipale.
Des équipements numériques mobiles seront acquis pour équiper l'Ecole publique du Tréas et les locaux associatifs du Presbytère, dont l'espace jeune.
Du mobilier pour équiper le Presbytère a été commandé et la livraison aura lieu dans les prochaines semaines. Cela a été présenté en commissions finances et tourisme.
Une somme est prévue pour le remplacement éventuel du lave vaisselles de la salle Ar Mor Glas et l'acquisition de frigo et congélateur.
De nouveaux défibrillateurs et des armoires seront acquises. Certains défibrillateurs seront également remplacés.
Une somme est provisionnée pour acquérir des distributeurs de gel hydro alcoolique, qui équiperont les bâtiments communaux, dont le Presbytère.
Une somme est prévue afin de permettre un réaménagement structurel de la Mairie. Celui-ci est rendu nécessaire afin de garantir la confidentialité des dossiers lorsque les administrés se présentent en Mairie.
Monsieur Le Maire précise que le projet de rénovation et d'extension de la Mairie a été avorté en raison de l'inadéquation du projet au besoin formulé et de la difficulté liée à un problème de stabilité du terrain et aux fondations. Dans ce cadre, le rez-de-chaussée de la Mairie aurait dû être réagencé pour multiplier le nombre de bureaux et créer une nouvelle salle de Conseil Municipal. Ce sujet d'extension et de réaménagement de la Mairie, actuellement en suspend, pourra être réétudié en cours de mandat afin d'améliorer notamment les conditions de travail du personnel et les conditions de réception des administrés dans le cadre des rendez-vous avec les élus.
Un important travail est à faire sur le Littoral. Une somme de 490 000.00 € a été budgétée en ce sens et la commission Littoral a entamé un travail de réflexion pour la réalisation de travaux et d'équipements. Il faudra notamment procéder à des réensablements, à la pose de ganivelles et de panneaux.
E. GUEZENOC précise qu'une partie du mobilier prévu est déjà présent aux services techniques et sera monté au printemps. Il dit qu'il faudra par la suite en acquérir de nouveau. Il précise également que le réensablement concernera Boutrouilles. Pour Rudoloc, seul du remplacement de ganivelles sera nécessaire, afin notamment de canaliser les flux sur les dunes. Il faudra, sur plusieurs parties du territoire, développer des projets en ce sens, en faisant par exemple un aménagement stabilisé similaire à celui existant à Rudoloc pour permettre l'accès PMR et canaliser les flux afin que la nature puisse reprendre ses droits sur les dunes. L'ensemble des aménagements seront sans doute conséquents et la somme pourrait atteindre plus de 100 000.00 €. La provision pourra donc être utilisée au besoin.
Les achats de panneaux concernent des achats obligatoires pour les profils de plages et zones de mouillages. La somme budgétée est de 25 000.00 € et une partie sera également financée par la Communauté de Communes.
G. GUEZENOC dit espérer qu'une partie de la provision pourra également servir à pallier aux dysfonctionnements de la trappe à marées du vivier, sous réserve d'obtention des autorisations administratives préalables.
E. GUEZENOC répond que ce dysfonctionnement fait partie des éléments qu'il est prévu de régler et qu'un rendez-vous est programmé en ce sens avec la police de l'eau et la DDTM.

J-Y. COLLEAU indique que le montant provisionné pour le Littoral correspond à un report du budget qui était prévu en 2020 et dit qu'il s'agit d'une bonne opération pour 2021.
Monsieur Le Maire conclut que l'ensemble des élus municipaux semblent unanimes sur la nécessité d'intervention sur le Littoral. E. GUEZENOC ajoute qu'une provision financière pour le Littoral est indispensable chaque année, au regard notamment des dépenses qui ont dû être engagées en 2014 suite à la tempête.
Il est précisé que la salle associative de Lanveur n'a pas d'accès direct à des toilettes. Les WC utilisés sont ceux de la salle omnisport ou des vestiaires extérieurs. Afin d'y pallier, la possibilité de créer un accès direct de la salle associative aux toilettes existantes au sein de la salle de sport va être étudiée.
L'éclairage du hangar de pétanque va être revu. L'extension va faire l'objet d'une nouvelle installation et l'ensemble de l'éclairage du bâtiment va être passé en LED.
Une dépense de 80 000.00 € est prévue pour les études en général, notamment les profils de plages et tout ce qui peut s'y rattacher, comme par exemple le recul du trait de côte. E. GUEZENOC précise que cette ligne budgétaire ne concerne pas que le Littoral. Il indique qu'en 2020 les études concernaient effectivement celles relatives au clapet du vivier et également la Maison Médicale et Sociale.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 5 827 486.91 €.

Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 5 827 486.91 €.

En l'absence d'autre observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

19) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du camping de Rudoloc s'équilibre à 112 387.42 € en fonctionnement et à 70 069.86 € en investissement.

Il est fait état d'éléments d'analyse :

Dépenses de fonctionnement

Il est précisé que, par rapport à celles de 2020, les prévisions budgétaires 2021 ont été majoritairement reconduites.
Le montant des frais de personnel a été adapté à la hausse par rapport à la situation sanitaire.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 112 387.42 €.

Recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 112 387.42 €.

Dépenses d'investissement

Il est précisé qu'un devis a notamment été établi pour refaire l'escalier du camping de Rudoloc.
Il est également envisagé de refaire les bacs à vaisselles et de sécuriser les borniers.
Il est indiqué que les borniers sont remontés et démontés chaque année pour la saison estivale afin d'éviter les vols, ce qui avait représenté une somme conséquente il y a quelque temps.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 70 069.86 €.

Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 70 069.86 €

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

20) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe des campings en Délégation de Service Public (Neiz Vran et Bendin) s'équilibre à 45 518.82 € en fonctionnement et à 37 041.07 € en investissement.

Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 45 518.82 €.

Recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 45 518.82 €.

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de 37 041.07 €.

Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 37 041,07 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

21) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement de La Forge s'équilibre à 801 920,00 € en fonctionnement et à 993 834,36 € en investissement.

Dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 801 920.00 €.

Recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 801 920.00 €.

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de 993 834.36 €.

Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 993 834.36 €.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

22) QUESTIONS DIVERSES

Egalité Hommes - Femmes

Monsieur Le Maire indique qu'à la Communauté de Communes il a été décidé de mettre en place une Commission pour venir en aide aux Hommes et aux Femmes dans le cadre de l'Egalité Hommes - Femmes.

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire sollicite le volontariat de deux conseillers municipaux, un homme et une femme, pour rejoindre le groupe de travail. Il précise que ce travail sera conduit pour faire notamment face au constat qui a été fait sur le territoire concernant les violences faites aux femmes. Il précise qu'il s'agira notamment d'un des sujets d'action de cette Commission, en liaison avec plusieurs partenaires institutionnels.

Monsieur le Maire demande aux volontaires de se manifester à l'issue du Conseil Municipal.

Motion de soutien au Collectif Associations et Syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux

Monsieur Le Maire fait lecture d'une motion de soutien au Collectif Associations et Syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux relative à une demande d'amélioration de leurs conditions de travail et de revalorisation salariale.

G. MITCHOVITCH indique que les aides à domicile ont souvent des salaires à temps partiel et que ces métiers font partie des bas salaires ; pour autant leur activité auprès des personnes âgées et handicapées est absolument indispensable aujourd'hui pour le bon fonctionnement de la société et pour l'humanité. Il indique donc soutenir cette motion et ne pas comprendre que les pouvoirs publics n'aient pas réagit plus tôt pour les soutenir.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette motion, qui est adoptée à l'unanimité.

Correspondant territorial de la Ligue contre le cancer

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Ligue contre le cancer et indique qu'il souhaitait porter à la connaissance des conseillers municipaux cette information relative au mode de désignation de correspondants locaux (échelle des Communautés de Communes).

Maire Honoraire

Monsieur Le Maire fait état de la possibilité de nommer Maire honoraire les Maires qui ont plus de 18 années de mandats. Il indique qu'en ce sens un dossier, validé par les services de l'Etat, doit être constitué. Il précise que l'honorariat est conféré par le Représentant de l'Etat dans le Département aux anciens Maires, Maires Délégués et Adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Monsieur Le Maire dit qu'un tel dossier va être constitué pour Madame ABIVEN dans les prochaines semaines.

Remerciements

Monsieur Le Maire remercie la Commission Enfance – Jeunesse qui a œuvré pour mettre en place le Conseil Municipal Jeunes. Il précise que le travail a été réalisé en équipe et qu'il a nécessité un investissement temporel important et la participation à des réunions régulières.

M-L. CORNOU intervient afin de faire part de son étonnement concernant une partie du contenu des articles de presse qui sont parus pour relater l'installation du CMJ. Elle fait état d'éléments complémentaires à ce sujet concernant notamment le travail de préparation de l'ensemble des membres de la Commission Enfance – Jeunesse. Elle invite G. MITCHOVITCH à s'investir aussi dans ces projets de préparation. Elle rappelle les éléments de la Charte de l'Elu, qui a été lue avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes. Elle dit souhaiter que l'ensemble des adultes membres de la Commission Enfance Jeunesse qui accompagneront les jeunes du CMJ sachent tous montrer l'exemple. Elle indique que lors des premières réunions du CMJ, les jeunes ont travaillé par groupes afin de réfléchir aux projets qu'ils vont retenir pour commencer le travail. Elle précise que deux ou trois axes de travail ont notamment été retenus pour la prochaine réunion, fixée au 17/04. Elle dit que les temps d'échanges au sein du CMJ sont intéressants et riches. Elle dit également que les jeunes se montrent dans toute leur spontanéité et font preuve d'exemplarité.

G. MITCHOVITCH répond qu'il était présent à la dernière réunion et qu'il a effectivement constaté que la dynamique au sein du CMJ était bonne. Il précise que le CMJ figurait effectivement dans le programme électoral de la liste qu'il conduisait aux dernières élections municipales, comme les autres listes, et que le programme qui était proposé par cette liste avait été détaillé à cette époque. Il dit souhaiter continuer à participer aux différentes réunions du CMJ.

M-L. CORNOU répond souhaiter des réponses écrites plus régulières lors des échanges collectifs de préparation du CMJ.

G. MITCHOVITCH répond qu'il a la singularité au sein de l'assemblée, comme Monsieur Le Maire, d'être membre de toutes les commissions municipales et donc de ne pas pouvoir assister à l'ensemble des réunions en raison notamment de ses obligations professionnelles. Il rappelle sa fonction de conseiller municipal.

Monsieur Le Maire dit souhaiter que le travail collectif perdure.

Monsieur Le Maire remercie les services administratifs de l'important travail accompli, au regard notamment de la surcharge de travail actuelle auquel ils doivent faire face.

Monsieur Le Maire remercie Caroline, adjointe aux finances pour le travail réalisé.

Monsieur Le Maire dit qu'un Conseil Municipal se tiendra première quinzaine d'avril pour présentation du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h00.

MAIRIE DE KERLOUAN (Finistère)

Le maire,
Christian COLLIOU